# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Exempté d'enregistrement sous REACH (Règlement (CE) n° 1907/2006, article 2 (9), polymères)

# **PEG1500**

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : PEG1500

Synonymes : PEG1500PH; PEG1500PU; PEG1500ST; polyéthylèneglycol 1500

Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet

 Type de produit REACH
 : Polymère

 Numéro CAS
 : 25322-68-3

 Masse moléculaire
 : 1500.00 g/mol

 Formule
 : H(C2H4O)nHO

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

## 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Solvant

Produit intermédiaire chimique

### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur de la fiche de données de sécurité



## Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge 10150 Charmont Sous Barbuise <u>Tél</u>: +33.(0)3.25.41.04.05 <u>Email</u>: contact@mon-droguiste.com

Web: www.mon-droguiste.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h: ORFILA +33.(0)1.45.42.59.59

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

## 2.3. Autres dangers

Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.1. Substances

Nom	N° CAS	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque	Facteurs M et
REACH n° d'enregistrement	N° CE					ETA
polyéthylèneglycol	25322-68-3	100%			Polymère	

## 3.2. Mélanges

Sans objet

Date d'établissement: 2000-12-10 Date de la révision: 2022-12-07 878-15800-035-fr-FR

Motif de la révision: 878/2020 Numéro de la révision: 0200

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

#### Mesures générales:

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin/service médical.

#### Après inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur. En cas de problèmes respiratoires, consulter un médecin/service médical.

#### Après contact avec la peau:

Si possible, essuyer/enlever à sec le produit chimique. Rincer/se doucher immédiatement avec de l'eau (tiède). Du savon peut être utilisé.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.

#### Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin/service médical. Ne pas attendre l'apparition de symptômes pour consulter le centre antipoison.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### 4.2.1 Symptômes aigus

#### Après inhalation:

EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales.

#### Après contact avec la peau:

Aucun renseignement disponible.

#### Après contact avec les yeux:

Rougeur du tissu oculaire.

### Après ingestion:

Pas d'effets connus.

### 4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Movens d'extinction

## 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur à mousse classe A, Eau (extincteur rapide, dévidoir).

Grand incendie: Eau, Mousse classe A.

### 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide au CO2.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

## 5.3. Conseils aux pompiers

## 5.3.1 Instructions:

Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

## 5.3.2 Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants (EN 374). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034). Dégagement de nuages de poussière: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137). Échauffement/feu: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Empêcher la formation de nuages de poussières, p.ex. humidifier. Pas de flammes nues.

## 6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir rubrique 8.2

### **6.1.2** Equipement de protection pour les secouristes

Gants (EN 374). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034). Dégagement de nuages de poussière: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

Vêtements de protection appropriés

Voir rubrique 8.2

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pomper/recueillir le produit libéré dans les récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Rabattre/diluer le nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher le nuage de poussières en humidifiant. Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. En poudre: pas d'air comprimé pour le pompage. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Motif de la révision: 878/2020 Date d'établissement: 2000-12-10
Date de la révision: 2022-12-07

Numéro de la révision: 0200 2 / 8

Voir rubrique 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. En état finement divisé: utiliser des appareils antiétincelles et antidéflagrants. Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles. Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conforme à la réglementation. Conserver dans un endroit sec. Peut être conservé sous azote.

### 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, sources d'ignition, agents d'oxydation, acides (forts), bases (fortes), humidité.

### 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Acier inoxydable, acier au carbone.

## 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Cuivre.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

## 8.1.1 Exposition professionnelle

### a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

## b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

### 8.1.2 Méthodes de prélèvement

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

### 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

### 8.1.4 Valeurs seuils

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

## 8.1.5 Control banding

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

## 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. En état finement divisé: utiliser des appareils antiétincelles et antidéflagrants. Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

## 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuelle. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

## a) Protection respiratoire:

Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P1.

## b) Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374).

## c) Protection des yeux:

Lunettes de protection (EN 166). Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables (EN 166).

### d) Protection de la peau:

Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).

## 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir rubriques 6.2, 6.3 et 13

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Matière solide
Viscosité	Cireux
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Couleur	Incolore
Taille des particules	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Inflammabilité	Non classé comme inflammable

Motif de la révision: 878/2020 Date d'établissement: 2000-12-10
Date de la révision: 2022-12-07

Numéro de la révision: 0200 3 / 8

Log Kow	-0.698 ; Valeur expérimentale ; Équivalent à OCDE 107 ; 30 °C
Viscosité dynamique	29 mPa.s ; 100 °C
Viscosité cinématique	Non défini
Point de fusion	42 °C - 48 °C
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Densité de vapeur relative	Sans objet (matière solide)
Pression de vapeur	< 0.01 hPa ; 20 °C
Solubilité	L'eau ; 70 g/100 ml
Densité relative	1.09 ; 60 °C
Densité absolue	1090 kg/m³ ; 60 °C
Température de décomposition	> 200 °C
Température d'auto-ignition	> 400 °C
Point d'éclair	> 240 °C
рН	Aucun renseignement disponible dans la littérature

### 9.2. Autres informations

Taux d'évaporation	L'éther

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

En cas d'échauffement: risque d'incendie accru.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les oxydants (forts). Réagit avec (certains) acides.

### 10.4. Conditions à éviter

#### Mesures de précaution

Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. En état finement divisé: utiliser des appareils antiétincelles et antidéflagrants. Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles.

## 10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation, acides (forts), bases (fortes), humidité.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

## 11.1.1 Résultats d'essais

## Toxicité aiguë

## INEOX PEG1500

Aucune donnée (expérimentale) disponible

## polyéthylèneglycol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition		Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		> 15000 mg/kg		Rat		
Dermique	DL50		> 20000 mg/kg				

## Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

## Corrosion/irritation

## INEOX PEG1500

Aucune donnée (expérimentale) disponible

# Conclusion

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

Non classé comme irritant pour la peau

Non classé comme irritant pour les yeux

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

## **INEOX PEG1500**

Aucune donnée (expérimentale) disponible

### Conclusion

Non classé comme sensibilisant par inhalation Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Motif de la révision: 878/2020 Date d'établissement: 2000-12-10
Date de la révision: 2022-12-07

Numéro de la révision: 0200 4 / 8

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles

INEOX PEG1500

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

### Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

INEOX PEG1500

Aucune donnée (expérimentale) disponible

### Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

INFOX PEG1500

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

## Cancérogénicité

INEOX PEG1500

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

### Toxicité pour la reproduction

**INEOX PEG1500** 

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

### Danger par aspiration

Non classé pour la toxicité par aspiration

### Toxicité autres effets

INEOX PEG1500

Aucune donnée (expérimentale) disponible

## Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

INEOX PEG1500

Pas d'effets connus.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

## INEOX PEG1500

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	> 100 mg/l	96 h	Poecilia reticulata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	> 100 mg/l	96 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale

## Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

## 12.2. Persistance et dégradabilité

INEOX PEG1500

Biodégradation eau

Motif de la révision: 878/2020 Date d'établissement: 2000-12-10
Date de la révision: 2022-12-07

Numéro de la révision: 0200 5 / 8

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301D	74.85 %; Consommation d'O2	28 jour(s)	Valeur expérimentale

### Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	1.994 h	1.5E6 /cm³	Valeur calculée

#### Conclusion

#### Fau

Facilement biodégradable dans l'eau

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### **INEOX PEG1500**

## **BCF** poissons

Param	ètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF		BCFBAF v3.01	3.162 l/kg; Poids		Pisces	Valeur calculée

### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
Équivalent à OCDE 107		-0.698	30 °C	Valeur expérimentale

#### Conclusion

Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500)

## 12.4. Mobilité dans le sol

### **INEOX PEG1500**

### (log) Koc

Paramètre	Méthode		Détermination de la valeur
log Koc	OCDE 121	1.857	Valeur expérimentale

### Conclusion

Très mobile dans le sol

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance ne répond pas aux critères PBT ni aux critères vPvB selon l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006, et n'est donc ni PBT, ni vPvB.

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

## 12.7. Autres effets néfastes

## **INEOX PEG1500**

## Gaz à effet de serre

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014)

## Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

### **Eaux souterraines**

Pollue les eaux souterraines

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

## Union européenne

Peut être considéré comme déchet non dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par le Règlement (UE) n° 1357/2014 et le Règlement (UE) n° 2017/997.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

07 01 99 (déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base: déchets non spécifiés ailleurs). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

## 13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

## 13.1.3 Emballages

## Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 04 (emballages métalliques).

Motif de la révision: 878/2020 Date d'établissement: 2000-12-10
Date de la révision: 2022-12-07

Numéro de la révision: 0200 6 / 8

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## Route (ADR), Chemin de fer (RID), Voies de navigation intérieures (ADN), Mer (IMDG/IMSBC), Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.	l.1. Numéro ONU					
	Transport	Non soumis				
14.	2. Désignation officielle de transport de l'ONU					
14.	3. Classe(s) de danger pour le transport					
	Numéro d'identification du danger					
	Classe					
	Code de classification					
14.	4. Groupe d'emballage					
	Groupe d'emballage					
	Étiquettes					
14.	5. Dangers pour l'environnement					
	Marque matière dangereuse pour l'environnement	non				
14.	6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur					
	Dispositions spéciales					
	Quantités limitées					
14.	7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI					
	Anneye II de Marnol 73/78	Sans ohiet				

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

	Teneur en COV	Remarque
- 1.	0 %	

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Non soumis à la directive 2012/18/UE (Seveso III)

### Législation nationale Belgique

Aucun renseignement disponible

## Législation nationale France

Aucun renseignement disponible

## Autres données pertinentes

Aucun renseignement disponible

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

(*)	CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG
ADI	Acceptable daily intake
AOEL	Acceptable operator exposure level
BCF	Bioconcentration Factor
BEI	Biological Exposure Indices
CE10	Concentration Efficace 10 %
CE50	Concentration Efficace 50 %
CL0	Concentration Létale 0 %
CL50	Concentration Létale 50 %
CLD (ELL CLIC)	GL 10 11 11 11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

DL50 Dose Létale 50 %

**DMEL Derived Minimal Effect Level** DNEL Derived No Effect Level

FrC50 EC50 in terms of reduction of growth rate

ETA Estimation de la Toxicité Aiguë GLP **Good Laboratory Practice** 

Lowest Observed Adverse Effect Concentration/Lowest Observed Adverse Effect Level LOAEC/LOAEL NOAEC/NOAEL No Observed Adverse Effect Concentration/No Observed Adverse Effect Level

NOEC/NOEL No Observed Effect Concentration/No Observed Effect Level OCDF Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT Persistant, Bioaccumulable & Toxique PNEC **Predicted No Effect Concentration** STP **Sludge Treatment Process** 

vPvB very Persistent & very Bioaccumulative

Motif de la révision: 878/2020 Date d'établissement: 2000-12-10 Date de la révision: 2022-12-07

Numéro de la révision: 0200 7/8

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s' appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l' Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation dans un autre pays ne se fait qu'à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu' énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.

Motif de la révision: 878/2020 Date d'établissement: 2000-12-10

Date de la révision: 2022-12-07